



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/3
21 décembre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Réunion spéciale en ligne sur la biodiversité, « Une seule santé » et la COVID-19

En ligne, 15-16 décembre 2020

**RAPPORT SUR LA REUNION SPECIALE EN LIGNE DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE
CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
ET DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE L'APPLICATION : LA BIODIVERSITE, «
UNE SEULE SANTE » ET LA COVID-19**

Table des matières

I.	Introduction	2
II.	Ouverture de la deuxième réunion spéciale conjointe en ligne	2
	A. Déclaration de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique	2
	B. Déclarations du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.....	3
III.	Présentations par des partenaires	4
	A. Présentation par M. Daszak	4
	B. Présentation par Mme Romanelli.....	5
	C. Présentation par Mme McElwee.....	7
	D. Présentation par M. Zimsky	9
IV.	Déclarations	9
	A. Déclarations de groupes régionaux et de Parties	9
	B. Déclarations de Parties.....	133
	C. Déclarations d'organisations internationales et de la société civile.....	133
V.	Clôture de la réunion	188
	A. Déclaration de l'hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties	188
	B. Déclaration de clôture du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	19
	C. Déclaration de clôture de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	19
	D. Clôture de la réunion.....	19

I. INTRODUCTION

1. La vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ont été reportées une première fois de mai 2020 à août 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Ces réunions ont ensuite été prévues pour novembre 2020, puis finalement reportées, sine die, à 2021.

2. Dans un tel contexte, en vue de maintenir l'élan dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, et pour faciliter la préparation des réunions des organes subsidiaires en 2021, une réunion spéciale conjointe en ligne de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a été organisée les 15 et 16 décembre 2020.

3. Comme convenu par les Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la réunion spéciale en ligne a abordé le thème de la biodiversité, « une seule santé » et la réponse à la pandémie de COVID-19. Elle a été l'occasion de présenter des informations et d'entendre des déclarations de Parties et d'observateurs dans toutes les langues officielles de l'ONU, mais aucune décision ou recommandation officielle n'a été adoptée lors de cette réunion.

II. OUVERTURE DE LA DEUXIÈME RÉUNION SPÉCIALE CONJOINTE EN LIGNE

4. La deuxième réunion spéciale conjointe en ligne a été déclarée ouverte à 8 heures, heure avancée de l'Est (HAE), le mardi 15 décembre 2020, par M. Hamdallah Zedan, au nom de la présidente de la Conférence des Parties. Il a déclaré que la pandémie de COVID-19 en cours a touché un très grand nombre de personnes, et il a exprimé sa solidarité à toutes les Parties et observateurs, en particulier à ceux qui ont perdu des êtres chers ou qui ont subi des préjudices importants en raison de cette pandémie. Il a remercié les Parties et les observateurs pour leur participation à cette réunion et pour leur patience, puisque le début de la réunion avait été retardé pour s'assurer que chacun était bien connecté à la plateforme en ligne, et il a formulé l'espoir que la réunion permettrait aux Parties et aux observateurs de se familiariser davantage avec la plateforme en ligne et avec les procédures liées à l'organisation de réunions en ligne. Il a exprimé ses remerciements à la Secrétaire exécutive et aux membres du personnel pour la préparation de cette réunion, ainsi qu'aux membres du Bureau de la Conférence des Parties pour leur soutien apporté à son organisation.

5. La pandémie a mis en évidence l'importance de la relation entre les êtres humains et la nature, et la présidente de la Conférence des Parties, Son Excellence Mme Yasmine Fouad, a organisé un séminaire international en ligne sur ce thème en septembre. Les chefs d'Etat et de gouvernement participant au récent Sommet des Nations Unies pour la biodiversité, tenu le 30 septembre 2020, ont aussi souligné ces liens, et de nombreuses personnes ont demandé que davantage d'efforts soient déployés pour préserver la biodiversité, afin de réduire les risques de futures pandémies. A l'heure actuelle, de nombreux pays mettent en place et mettent en oeuvre des plans de relance économique pour leur permettre de se reconstruire en conséquence de la pandémie de COVID-19. La réunion en cours fournit l'occasion d'examiner plus avant ces liens entre la biodiversité et la santé, y compris les liens entre l'érosion de la biodiversité et l'apparition de nouvelles maladies zoonotiques, et d'étudier comment ces liens peuvent être pris en compte dans les initiatives pour « reconstruire en mieux ». Les débats menés constitueront la base pour un examen ultérieur de ces questions à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, afin d'élaborer plus avant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et pour maintenir l'élan en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

A. Déclaration de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique

6. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a souhaité la bienvenue également aux participants et a exprimé sa sympathie et sa solidarité à tous ceux qui ont perdu des êtres chers ou qui ont souffert en raison de la pandémie de COVID-19. Elle a déclaré que

leur participation à la réunion témoignait de leur soutien pour maintenir l'élan malgré les difficultés rencontrées dans la préparation de la réunion qui se tiendra à Kunming, en Chine.

7. Les participants sont confrontés à une situation mondiale inédite et font face à une crise qui conjugue l'érosion de la biodiversité, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, à une crise de santé publique qui a transformé le monde. Cependant, à partir d'un tel défi sans précédent, il est possible de reconstruire la relation avec la nature, et de faire en sorte que la protection et l'utilisation durable de la biodiversité soient intégrées dans les politiques publiques qui orienteront la reprise économique et le développement après la pandémie. Les causes sous-jacentes des pandémies sont les changements environnementaux mondiaux qui sont aussi à l'origine de l'érosion de la biodiversité et des changements climatiques. Les liens entre le risque de pandémie et l'érosion de la biodiversité confortent l'idée qu'il est nécessaire de gérer les facteurs d'érosion de la biodiversité et de prévenir ou réduire le risque de futures pandémies. Bien que contraignantes, il existe des options concrètes pour gérer et réduire à un minimum le risque de pandémie. Ces options devraient être incluses dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en cours d'élaboration et en vue de son adoption à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, puis mises en œuvre dans les années qui suivront.

8. Un certain nombre de questions doivent être examinées : intégrer les considérations relatives à la santé humaine dans les politiques d'aménagement du territoire; améliorer la réglementation et la gestion du prélèvement, transport et utilisation sans danger, mais aussi légaux et durables de la faune sauvage; réformer et transformer les systèmes alimentaires et les systèmes agricoles, en particulier la gestion du bétail; promouvoir une consommation responsable. La reconnaissance et la prise en compte des liens existant entre la gestion de la biodiversité et du risque de pandémie devraient faire partie d'une approche élargie « une seule santé », tel qu'indiqué dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en tant qu'approche inclusive, pluridisciplinaire et intersectorielle reconnaissant les liens intrinsèques entre la santé humaine, la santé animale et le bon état et la résilience de la nature.

9. La réduction des risques de pandémie au moyen de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité est une stratégie qui offre un excellent rapport coût-avantages. Les pandémies et les nouvelles zoonoses entraînent de grandes souffrances pour les êtres humains et coûtent des milliards de dollars pour réparer les préjudices économiques causés, tandis que les stratégies de prévention de ces pandémies et zoonoses, en diminuant l'érosion de la biodiversité et la dégradation de l'environnement, et en limitant le commerce des animaux sauvages, coûtent beaucoup moins cher. Ceci constitue une forte incitation économique à effectuer des changements transformateurs pour réduire les risques de pandémie. Le monde entier est à la croisée des chemins. La reconstruction après la pandémie pourra soit conforter une voie de développement non durable, soit permettre aux sociétés de reconstruire et de consolider la relation avec la nature, et de bâtir un monde où chacun bénéficie d'une dignité et prospérité et peut vivre en harmonie avec la nature.

B. Déclarations du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

10. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), a remercié M. Zedan pour sa déclaration d'ouverture de la réunion, ainsi que la Secrétaire exécutive pour sa déclaration. Il a pris acte également du soutien et des orientations fournis par la présidence de la Conférence des Parties et par les Bureaux, pour la préparation des futures réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. La réunion en cours sera l'occasion de présenter des nouvelles informations et d'entendre des déclarations de Parties et d'observateurs, mais il a rappelé qu'aucune décision ou recommandation officielle ne serait adoptée lors de la réunion. Il a indiqué que des services d'interprétation seront fournis dans toutes les langues officielles de l'ONU.

11. La présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, Mme Charlotta Sörqvist (Suède), a déclaré que le but de la réunion était de maintenir l'élan du processus intergouvernemental, et de fournir l'occasion à toutes les parties prenantes de partager leurs points de vue sur plusieurs thèmes essentiels et

pertinents dans un monde qui évolue rapidement. Les débats menés aborderont les liens substantiels entre la biodiversité et la santé, et l'approche « une seule santé », ainsi que les réponses collectives apportées à la pandémie de COVID-19. Elle a souligné la nature virtuelle de la réunion, qui donnera l'occasion aux Parties et aux observateurs de se familiariser davantage avec les procédures d'organisation des réunions en ligne. Tous ensemble, ils continueront de développer leurs bonnes pratiques, pour assurer une utilisation optimale de la plateforme en ligne. Elle a déclaré que, durant l'année précédente, tous avaient bien avancé dans l'ajustement et l'adaptation à la nouvelle plateforme en ligne, et elle a exprimé son souhait le plus sincère que cette tendance positive se poursuive à l'avenir.

12. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a déclaré que la biodiversité, la santé, la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19, y compris l'approche « une seule santé », étaient au cœur des débats actuels sur la science, les politiques publiques et la gestion à l'échelle mondiale. Les participants examineront des documents intéressants et utiles, préparés par le Secrétariat, qui mettent en évidence les connaissances et les idées les plus récentes sur ces thèmes, et fournissent une base pour trouver les meilleurs moyens de « reconstruire en mieux » après la pandémie. D'autres informations plus précises et détaillées sont fournies dans plusieurs rapports et documents, publiés notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et de nombreuses autres organisations. Les documents de pré-session et les documents d'information y font référence.

13. Le thème de la réunion a été suggéré par le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et soutenu par la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et par le Bureau de la Conférence des Parties, en tant que thème qui intéresse particulièrement les travaux des organes subsidiaires de la Convention et de nombreux points de l'ordre du jour des prochaines réunions des organes subsidiaires. Le thème retenu présente un intérêt particulier également pour les débats sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a fait savoir que, bien qu'aucun texte officiel ne serait adopté à la réunion, les débats menés seront utiles et les informations fournies constitueront une base pour les futurs débats tout au long de l'année.

14. Il a aussi réitéré que l'un des objectifs de la réunion était de tester tous les éléments du modèle de réunion en ligne, qui pourrait être utilisé pour les futures réunions des organes subsidiaires. Cette expérience commune pourrait favoriser un climat de confiance et faciliter l'apprentissage concernant la nouvelle plateforme, et permettre des futures réunions des organes subsidiaires sans accroc et productives. Avec le soutien de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et du Secrétariat, il enregistrera et analysera les données d'expériences et les enseignements tirés de la réunion, et partagera les résultats avec les deux Bureaux.

III. PRÉSENTATIONS PAR DES PARTENAIRES

15. Les participants ont entendu des présentations de : M. Peter Daszak, président de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies et président d'EcoHealth Alliance; Mme Cristina Romanelli, s'exprimant au nom de Mme Maria Neira, de l'OMS; Mme Pamela McElwee, autrice principale de l'*Evaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* de l'IPBES;¹ M. Mark Zimsky, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

A. Présentation par M. Daszak

16. M. Daszak a indiqué que l'IPBES avait convoqué un groupe d'experts chargé d'étudier, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les liens entre la biodiversité, les changements environnementaux et les pandémies. Le groupe d'experts a trouvé des données scientifiques probantes montrant que le risque de pandémie augmente actuellement, et que le coût d'une pandémie est considérable. Ils ont calculé que les coûts entraînés par les nouvelles maladies sont de l'ordre de cinq cent milliards de dollars à mille milliards de dollars chaque année, en termes de préjudices économiques uniquement, tandis que l'impact de la

¹ IPBES (2019): *Rapport de l'Evaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Diaz, et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne.

pandémie de COVID-19 en cours est de l'ordre de 16 milles milliards de dollars. Il est urgent de prendre des mesures contre les pandémies, alors que le risque de pandémie, et les facteurs qui y contribuent, augmentent de plus en plus, et que l'apparition d'une pandémie de type COVID-19 est anticipée chaque décennie, ce n'est pas soutenable.

17. L'atelier de l'IPBES a préconisé que des changements transformateurs impliquent non seulement une réponse aux pandémies, mais aussi une prévention de ces pandémies. Chaque pandémie apparue au cours du siècle dernier a été causée par des maladies zoonotiques trouvant leur origine dans des animaux, et il a donné la liste des exemples de pandémie les plus récents. Les causes des pandémies ne sont pas les animaux eux-mêmes, mais plutôt les interactions humaines avec ces animaux, en particulier les animaux sauvages. Les facteurs sous-jacents des nouvelles maladies sont : les changements d'utilisation des terres, la déforestation et l'urbanisation, l'expansion et l'intensification agricoles, le commerce de la faune sauvage et la consommation d'animaux sauvages et de leurs produits. Ces facteurs ont été reliés à toute une série de pandémies antérieures, de même qu'à la pandémie de COVID-19. A cette liste de facteurs, on peut ajouter les changements climatiques, qui s'aggraveront à l'avenir. Bien que ces facteurs soient difficiles à mesurer, les données scientifiques disponibles montrent clairement leur lien avec le risque de pandémie. L'une des raisons de l'apparition de nouvelles maladies est que chaque espèce héberge ses propres virus et microbes, qui sont extrêmement diversifiés et dont l'étendue n'est pas connue. Il est estimé qu'environ 1,7 millions de virus sont hébergés par les mammifères et les oiseaux uniquement, dont n'importe lequel d'entre eux peut potentiellement provoquer une pandémie chez les êtres humains. L'atelier de l'IPBES a aussi indiqué que l'identification de ces microbes pourrait aussi permettre le développement de vaccins, d'autres médicaments et traitements, tels que des nouveaux antibiotiques.

18. Les options et les cadres de politique générale décrits dans le rapport de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies² sont à la fois nouveaux et importants, et il sera peut-être possible d'utiliser l'approche « une seule santé », qui consacre la relation entre l'environnement, les êtres humains et les animaux, pour gérer les pandémies. Il a demandé qu'un conseil intergouvernemental sur la prévention des pandémies aborde non seulement la gestion des nouvelles maladies après leur apparition, mais aussi leur prévention. Les données scientifiques disponibles montrent qu'il est nécessaire de coordonner les cadres existants afin de surveiller les risques de nouvelles maladies et de les bloquer, ce qui pourrait être réalisé en développant un cadre qui rassemble les connaissances sur le commerce et les risques connexes liés à la propagation de maladies. L'impact économique des pandémies doit être intégré dans le processus de planification des risques. Les projets de grande envergure qui incluent le déboisement, la construction de routes, le développement d'infrastructures et l'intensification ou l'expansion agricoles comportent tous des risques intrinsèques d'introduction de nouvelles maladies. Ces risques doivent être évalués avant d'autoriser de tels projets, puisque leurs coûts peuvent s'avérer supérieurs aux avantages qui en découlent. Il est de plus en plus reconnu qu'une approche qui maintient le statu quo en matière de développement n'améliore pas l'état du monde, ni pour les êtres humains, ni pour les animaux sauvages qui y vivent.

19. Il a déclaré qu'il existe un risque accru de nouvelles maladies et de chocs économiques qui les accompagnent. Il y aura d'autres pandémies qui surviendront plus souvent, se propageront plus largement encore, tueront davantage de personnes et anéantiront l'économie mondiale plus souvent que par le passé. Alors que le monde entier attend les vaccins contre le COVID-19, le nombre de personnes contaminées s'élève à 79 millions désormais à l'échelle mondiale. Si les préjudices économiques causés par la pandémie se chiffrent à mille milliards de dollars, ceci est deux fois supérieur au coût de nouveaux programmes visant à réduire en amont le risque de pandémie.

B. Présentation par Mme Romanelli

20. Mme Romanelli a déclaré que le monde entier vit actuellement une situation sans précédent, et que la pandémie montre que toutes les communautés sont étroitement reliées au milieu naturel. Aucun événement de l'histoire moderne n'illustre mieux les liens étroits qui existent entre les êtres humains, les autres organismes vivants et les écosystèmes qui abritent la vie sur Terre. L'OMS reconnaît depuis

² [Rapport de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies, 27-31 juillet 2020.](#)

longtemps ces liens étroits entre les peuples et la planète et, au cours de la dernière décennie, a renouvelé son engagement à travailler avec des partenaires comme la Convention sur la diversité biologique et le PNUE, dans le cadre de programmes de travail conjoints sur la biodiversité et la santé. L'OMS entend travailler de manière plurisectorielle afin de renforcer les approches globales, telles que l'approche « une seule santé », qui réunissent la santé humaine, la santé humain et la santé des écosystèmes, comme piliers fondateurs pour une sécurité mondiale en matière de santé. L'OMS travaille depuis plus de dix ans sur l'approche « une seule santé », en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE), afin de répondre aux menaces situées à l'interface entre les êtres humains, les animaux et les écosystèmes, en favorisant une collaboration transversale. A l'échelle mondiale, l'OMS déploie des efforts concertés dans son travail avec la FAO et l'OIE, pour se joindre au PNUE dans une alliance visant à mieux intégrer les facteurs environnementaux relatifs à la santé dans l'approche « une seule santé ».

21. Elle a déclaré que la biodiversité est le fondement de la santé humaine et que de nombreux facteurs sous-jacents de nouvelles maladies incluent un large éventail d'activités humaines qui détruisent les milieux naturels et la faune et la flore sauvages, et amplifient le risque de maladies. Parmi ces activités figurent le déboisement à grande échelle, le développement de l'élevage de bétail et de l'agriculture, l'extraction de matières premières, l'aménagement d'infrastructures incontrôlé, l'urbanisation, et la production, le commerce et la réglementation des espèces sauvages et domestiques utilisées à des fins alimentaires ou médicinales. Ces activités, conjuguées à d'autres facteurs environnementaux, sociaux et économiques ayant un impact sur la santé, ainsi que des comportements humains, contribuent potentiellement à l'apparition et la propagation de nouvelles maladies.

22. La pandémie de COVID-19 a augmenté la prise de conscience du fait que la santé humaine est étroitement reliée au milieu naturel. Bien que l'origine exacte de la pandémie de COVID-19 reste inconnue, cette pandémie est à l'évidence liée à la relation brisée entre l'humanité et l'environnement. Au cours des cinquante dernières années, la plupart des nouveaux agents pathogènes d'origine zoonotique qui ont affecté les êtres humains ont été le résultat le plus souvent d'activités humaines destructrices. Même avant la pandémie actuelle, les données scientifiques disponibles ont montré comment les changements d'affectation des sols ont entraîné une augmentation des nouvelles maladies infectieuses, tant zoonotiques que vectorielles. Ces changements incluent la déforestation et l'intensification de la production agricole, qui inclut l'usage et le mauvais usage de pesticides, d'engrais et d'antibiotique dans la production d'aliments pour bétail, qui sont tous reliés à l'apparition de nouvelles maladies infectieuses, ainsi qu'à l'apparition de maladies endémiques. Ces facteurs contribuent à l'érosion de la biodiversité et à l'apparition de nouvelles maladies, mais aussi aux changements climatiques, lesquels ont des effets préjudiciables sur la santé humaine. Alors que le monde entier est préoccupé par la pandémie de COVID-19 et par les maladies zoonotiques et les pandémies en général, il ne faut pas oublier que l'érosion de la biodiversité est à l'origine de nombreuses maladies transmissibles qui sont les principales causes de morbidité et mortalité actuellement dans le monde. Les mauvais régimes alimentaires sont responsables de 11 millions de décès d'adultes chaque année; pourtant, la sécurité nutritive est rarement prise en compte dans les approches « une seule santé ». La réunion en cours est l'occasion d'élargir cette approche, et l'OMS souhaite vivement contribuer à cela.

23. Quatre ans se sont écoulés depuis l'examen de la publication très exhaustive de *Relier les priorités mondiales : la biodiversité et la santé humaine : un examen de l'état des connaissances*³ par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,⁴ mais ses principaux messages sont encore plus d'actualité aujourd'hui. La biodiversité n'est pas seulement liée aux maladies, mais aussi à une santé durable, qui comprend notamment une sécurité nutritive et alimentaire, une atmosphère non polluée et de l'eau potable, et des possibilités de soutien à la santé mentale et physique. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité renforcent la résilience sociale et écologique, et confèrent une protection contre les conséquences dévastatrices des changements climatiques et d'autres catastrophes naturelles. Les données

³ [Organisation mondiale de la santé et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2015](#).

⁴ Voir la décision [XIII/6](#) de la Conférence des Parties.

scientifiques disponibles montrent qu'un quart de la charge des maladies à l'échelle mondiale peut être attribuée à des facteurs environnementaux évitables. Elle a encouragé les participants à envisager une approche « une seule santé » plus large, et à examiner la meilleure façon de reconstruire après la pandémie de COVID-19. Les décisions sur la façon de reconstruire en mieux pour l'après-COVID-19 aboutiront soit à un renforcement des comportements économiques dommageables, soit à un monde en meilleure santé, plus juste et plus vert. L'OMS a diffusé un manifeste qui reconnaît que la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont étroitement reliées. Ce manifeste constitue un moyen pour surveiller, prévenir et répondre aux futures menaces de santé publique, en élargissant l'approche « une seule santé », pour faire en sorte que les initiatives de prévention intègrent des mécanismes coordonnés à tous les niveaux et tiennent compte de plusieurs facteurs, tels que la consommation et la production non durables. Le manifeste tient compte également d'autres menaces de santé publique, comme la résistance antimicrobienne, ainsi que l'augmentation des facteurs de risques, tels que les changements climatiques. Elle a encouragé les participants à tenir compte des six piliers énoncés dans le manifeste de l'OMS pour une reconstruction saine, verte et juste, en indiquant que le premier pilier est basé sur la protection de la nature.

C. Présentation par Mme McElwee

24. Mme McElwee a évoqué un document récent⁵ qui souligne que la reprise économique après la pandémie de COVID-19 doit aborder l'érosion mondiale de la biodiversité, et elle a partagé certaines conclusions de cette étude. Ce document vise à mieux comprendre comment le programme de relance économique pour l'après-COVID pourrait réussir à stimuler les économies et réduire le chômage, tout en gérant les principaux facteurs d'érosion de la biodiversité, en particulier ceux identifiés dans l'*Evaluation mondiale* de l'IPBES de 2019. Elle a indiqué que les facteurs directs, comme les changements d'utilisation des terres et l'exploitation directe des terres, ainsi que les changements climatiques, la pollution et les espèces envahissantes, sont sous-tendus par toute une série de facteurs indirects, tels que la croissance économique. L'étude a extrait de l'*Evaluation mondiale* de l'IPBES des mesures spécifiques qui ciblent des facteurs économiques sous-jacents qui pourraient être inclus dans les programmes de relance pour l'après-COVID. L'étude a évalué les options pour relancer l'économie qui pourraient être retenues par les ministères de l'économie et des finances, plutôt que par les ministères de l'environnement. Elle a indiqué que, bien qu'une augmentation des financements alloués aux aires protégées procurerait aussi des avantages économiques, il s'agissait principalement d'un objectif pour la biodiversité et, secondairement, d'un objectif économique. En conséquence, l'étude a mis en avant des mesures essentiellement économiques qui peuvent aussi avoir des effets positifs sur la biodiversité ou, au minimum, des mesures économiques qui ne portent pas atteinte à la nature. Elle a indiqué que très peu de programmes de relance actuels ou proposés exploitent les meilleures mesures pour parvenir à cela.

25. Les plans de relance actuels utilisent plusieurs approches et outils économiques. Les banques centrales ont joué un rôle important en achetant des actifs, bien que très peu de conditions aient été imposées aux bénéficiaires de financements en espèces ; des critiques ont été émises au sujet du fait qu'une grande partie des financements soient versés à des sociétés de combustibles fossiles ou à des secteurs susceptibles de causer des dommages à la biodiversité. Elle a déclaré que des mesures de sauvegarde de type « ne causer aucun dommage » existent pour les banques centrales, tant dans le domaine climatique que celui de la biodiversité ; ceci aidera à orienter les financements en espèces vers des options plus écologiques. D'autres mesures nationales doivent être envisagées également, y compris des mesures ciblant les entreprises et les individus, allant de seuils de sécurité renforcés et de renflouements d'urgence, à des changements dans la structure et le taux d'imposition. Nombre de ces mesures peuvent être plus respectueuses de la biodiversité, ou au minimum, ne pas porter atteinte à la biodiversité. Ceci est important parce que certaines mesures peuvent avoir des effets défavorables inattendus, en particulier du fait d'une attribution accélérée des financements. Un exemple concerne la réduction des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), qui peuvent aussi entraîner une augmentation de la consommation non durable. Une réduction plus ciblée de la TVA sur

⁵ McElwee et al (2020). "Ensuring a Post-COVID Economic Agenda Tackles Global Biodiversity Loss". *One Earth*, vol. 3, issue 4, 2020 (<https://doi.org/10.1016/j.oneear.2020.09.011>).

certains produits écologiques, tels que les véhicules électriques ou les aliments produits de façon durable, aurait été plus appropriée.

26. Il existe toute une gamme de mesures potentiellement positives dans les stratégies actuelles et proposées à l'échelle des pays, mais de façon générale, l'attention s'est focalisée davantage sur les changements climatiques que sur la nature. Seule l'Union européenne retient une approche qui combine les deux, mais même cette approche se préoccupe davantage du climat que de la biodiversité. Certains pays ont ciblé la biodiversité, souvent par des financements alloués à la restauration des écosystèmes ou au reboisement, et à des emplois verts. Elle a indiqué que pour les mesures économiques favorables à la biodiversité à court terme et à long terme, la question importante concerne le nombre d'outils disponibles. Des mesures éventuelles incluent les obligations vertes pour la biodiversité, le revenu universel de base, ou des mesures pour stimuler une consommation plus durable, au moyen de limites imposées à l'utilisation des ressources. Il existe un domaine spécifique dans lequel de nombreux avantages sont procurés à la fois pour la biodiversité et pour la reprise économique : il s'agit des emplois verts. Les programmes de travail appuyés par les gouvernements pourraient réduire le chômage de masse et, grâce à des emplois dans la restauration écologique, pourraient aussi procurer des avantages pour la biodiversité et le climat. De tels emplois dans le domaine de la protection de la nature pourraient être étendus rapidement, car ils ne dépendent pas de l'introduction d'une production technologique nouvelle ou à grande échelle. Une étude récente faite par des économistes indique que les mesures de relance axées sur les secteurs verts sont aussi considérées les plus efficaces sur le plan économique; d'autres mesures, comme le renflouement des compagnies aériennes, sont considérées comme la pire option pour créer des emplois et pour la croissance économique. Elle a fait savoir que, bien que le nombre d'emplois et les coûts dépendent du contexte de chaque pays, un rapport récent en Australie indique qu'un investissement d'un montant de 4 milliards de dollars australiens permettrait de créer plus de 50 000 emplois dans des activités liées à la nature. Aux Etats-Unis, dans le cadre de la Loi de 2009 sur la reprise et le réinvestissement, des investissements dans le secteur de la restauration du milieu marin ont créé plus d'emplois par millions de dollars investis que les investissements effectués dans de nombreux autres secteurs. Cependant, seul un petit nombre de pays, comme l'Inde, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda et le Pakistan, ont inclus des emplois verts dans leurs plans de relance pour l'après-COVID, et ces pays accordent d'ores et déjà une priorité aux emplois verts dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et leurs stratégies de croissance verte existants.

27. La biodiversité doit être incluse dans les plans de relance économique suite à la pandémie de COVID-19, et ces investissements permettront les transitions nécessaires pour réaliser la Vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature. Il existe des arguments robustes en faveur de telles mesures axées sur la biodiversité, en termes d'efficacité économique, de création d'emplois et de partage équitable des avantages. Il existe aussi un risque de dommages causés à la biodiversité dans certains plans de relance et approches actuels, y compris la réduction des normes réglementaires, la réduction des impôts sur les ressources, et les subventions accordées aux combustibles fossiles, qui rendront plus difficile la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.⁶ Les principaux domaines dans lesquels des mesures immédiates devraient être prises incluent : l'agriculture durable, une production et des chaînes d'approvisionnement plus vertes, des normes et des règles améliorées en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance, la restauration et d'autres emplois, et toute une série d'approches à l'interface du climat et de la biodiversité, comme les solutions fondées sur la nature. Elle a encouragé les ministères de l'environnement à travailler avec les ministères des finances pour concevoir des séries de mesures adéquates comprenant des options pour une relance à court-terme et une reprise à long-terme, et elle a suggéré que les Conférences des Parties aux conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques incluent, dans leurs prochaines réunions, des rapports sur les investissements post-COVID pour mieux comprendre quelles priorités ont été établies, ce qui a fonctionné et ce qui a échoué.

⁶ Organisation des Nations Unies, *Recueil des traités*, No. 54113.

D. Présentation par M. Zimsky

28. M. Zimsky a fait rapport sur les activités menées par l'équipe de travail sur la réponse à la pandémie de COVID-19 au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a été convoquée pour identifier les risques présentés et les opportunités offertes par la pandémie de COVID-19. L'équipe de travail est constituée de membres d'organisations animées d'un même esprit, notamment les organismes du FEM, des organisations non gouvernementales (ONG) sur l'environnement, et des fondations de santé et philanthropiques, qui ont tous généreusement consacré leur temps et leur expertise pour aider à examiner la meilleure façon de répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Les principaux thèmes abordés ont été : le commerce et la consommation d'animaux sauvages; la gestion forestière durable en Amazonie; les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et leur restauration; le tourisme axé sur la nature; les peuples autochtones et les changements de comportements et de systèmes.

29. Les perturbations entraînées par la pandémie de COVID-19 ont été à la fois insidieuses et très étendues, et il fut décidé très tôt de commencer à examiner ce qui pourrait être fait pour faire face aux impacts de la pandémie et pour mettre en place des mesures propres à réduire l'apparition de nouvelles maladies zoonotiques. Il a fait savoir que trois domaines de travail, à savoir la gestion des aires protégées et des paysages, les systèmes alimentaires et l'utilisation des terres, et le commerce mondial de la faune sauvage, pourraient jouer un rôle central dans les réponses apportées à la pandémie de COVID-19. Les travaux de l'équipe de travail ont été divisés en objectifs à court-terme, moyen-terme et long-terme. Une plus grande importance accordée aux défis posés par le commerce et la consommation d'animaux sauvages a été envisagée dans le cadre du Programme mondial sur la faune sauvage au titre du FEM, ainsi que la nécessité d'accélérer les analyses des futurs risques de nouvelles maladies infectieuses d'origine zoonotique. Des lignes directrices ont été adoptées pour tous les projets du FEM, sur la façon de gérer la pandémie au niveau de la conception des projets, et sur la façon dont les investissements du FEM pourraient contribuer aux initiatives en faveur d'une reprise verte. L'équipe de travail fournira également des orientations pour la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM (FEM-8), dont les négociations commenceront au début de l'année 2021. Un autre résultat important de l'équipe de travail a été le Livre blanc sur la stratégie de réponse au COVID-19 du FEM (COVID-19 Response Strategy White Document), qui a contribué à identifier les futurs risques liés aux nouvelles maladies infectieuses, sans se limiter uniquement aux thèmes qui font partie du mandat du FEM.

IV. DÉCLARATIONS

30. La présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a ensuite demandé au Secrétariat de présenter les documents qui avaient été préparés pour faciliter les débats. Elle a rappelé aux participants que, si la réunion fournissait l'occasion de présenter des informations et d'entendre des déclarations de Parties et d'observateurs, aucune décision ou recommandation officielle ne serait adoptée lors de la réunion, et que les déclarations faites seraient sans préjudice de futures déclarations faites lors des réunions ordinaires des organes subsidiaires. Les déclarations faites par des groupes régionaux, des Parties, des organisations internationales et des groupes d'organisations de la société civile peuvent être consultées sur le site Internet du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.⁷

31. Les participants à la réunion spéciale étaient saisis du programme de la réunion spéciale en ligne ([CDB/SBSTTA-SBI-SS/2/1](#)) et d'une note de discussion de la Secrétaire exécutive pour la réunion spéciale en ligne ([CDB/SBSTTA-SBI-SS/2/2](#)). Ils étaient saisis également, à titre de document d'information, d'une note de la Secrétaire exécutive concernant des informations techniques sur la biodiversité et les pandémies ([CDB/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1](#)).

A. Déclarations faites par des groupes régionaux et des Parties

1. Déclaration du Groupe des pays d'Afrique

32. S'exprimant au nom du Groupe des pays d'Afrique, le représentant de l'Afrique du Sud a pris acte des travaux effectués au titre de la Convention sur la santé et la biodiversité, y compris les récentes activités

⁷ <https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-SBI-SS-02>

entreprises par le Secrétariat dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le Groupe des pays d’Afrique a pris note avec satisfaction du rapport de l’atelier organisé par l’IPBES et des études menées par l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUE. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a pris acte également de nombreux liens entre la biodiversité et tous les aspects de la santé humaine, et a abordé les principaux facteurs d’érision de la biodiversité, les risques de maladies, et la mauvaise santé. Il a déclaré que la pandémie de COVID-19 a reformulé les débats sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et a montré que les gouvernements doivent utiliser une approche mondiale et multisectorielle pour prévenir, ou au moins réduire, la sévérité des futures pandémies. Le concept « une seule santé », qui suscite un intérêt croissant du fait de la pandémie de COVID-19, fournit un cadre qui aborde des questions allant au-delà de la santé, pour y inclure par exemple les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. L’approche « une seule santé » fournit un cadre important pour assurer l’utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages qui en découlent, pouvant aboutir à des résultats en termes de conservation, au profit des peuples et de la planète. Afin d’éviter des futures catastrophes planétaires et de préserver la santé humaine, les politiques publiques doivent tenir compte des populations à faibles revenus et marginalisées, des animaux sauvages et domestiques, et de l’environnement. Il reste préoccupé par l’impact de la pandémie en Afrique, qui a provoqué des milliers de morts.

33. La pandémie de COVID-19 en cours est apparue à un moment où les perspectives de nombreux pays d’Afrique étaient bonnes. La pandémie a clairement montré que les pays riches en biodiversité sont aussi très dépendants à l’égard des revenus du tourisme, pour soutenir leurs mesures de conservation. La pandémie a mis en évidence également les profondes inégalités qui existent dans ces pays. La pandémie ne devrait pas reporter à plus tard le droit des femmes à avoir accès, à contribuer, et à participer utilement au processus décisionnel et à l’élaboration des politiques publiques pour garantir une approche respectueuse de l’égalité entre les sexes, comprenant un budget suffisant pour des programmes ciblant le développement des femmes et des filles; il convient de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

34. Le Groupe des pays d’Afrique considère que l’intégration de la biodiversité dans différents secteurs est cruciale, étant donné l’impact actuel des maladies zoonotiques sur leurs économies. Le programme de travail sur la biodiversité et la santé humaine au titre de la Convention doit être renforcé, et le texte du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 doit intégrer un objectif précis à ce sujet. Les plans de relance doivent intégrer la biodiversité dans les programmes de suivi, afin d’assurer l’utilisation durable de la diversité biologique dont dépendent de nombreuses communautés en Afrique pour leurs moyens de subsistance. Ces plans de relance devraient inclure des indicateurs qui : évaluent la santé et le bien-être des populations humaines, abordent les moyens de subsistance, évaluent la volonté politique et les conditions politiques favorables, garantissent une mobilisation des ressources pour financer pleinement les plans et les activités de reconstruction, veillent à ce que la fourniture de ressources pour la biodiversité soit au centre des éléments intégrés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, et évaluent les changements physiques dans l’utilisation des terres et le couvert végétal au cours du temps. L’approche « une seule santé » est une solution cruciale pour répondre aux défis posés pour la biodiversité, et des actions doivent être conçues autour d’une réponse immédiate, d’une reconstruction et d’une réorientation de l’économie mondiale, pour garantir une approche basée sur les droits, qui limite la charge pesant sur les pays en développement et qui leur permette de répondre à leurs impératifs de développement, tout en réalisant les Objectifs de développement durable.⁸

2. Déclaration du Groupe des pays d’Europe centrale et orientale

35. S’exprimant au nom du Groupe des pays d’Europe centrale et orientale, la représentante de Bosnie-Herzégovine a fait savoir que la région s’est jointe à d’autres Parties à la Convention, en reconnaissant l’importance des multiples liens entre la biodiversité et la santé humaine. Parmi les peuples de sa région, cette compréhension profonde ne concerne pas seulement les liens, mais aussi une dépendance directe, entre la santé humaine et la santé des écosystèmes. Ceci est vrai également dans d’autres parties du monde, et est

⁸ Voir la résolution [70/1](#) de l’Assemblée générale de l’ONU, intitulée “Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l’horizon 2030”, du 25 septembre 2015.

ancré dans différentes civilisations depuis leurs débuts, sous différentes formes, allant de la médecine traditionnelle à la nécessité d'un environnement sain pour conforter la santé mentale. L'accélération du développement urbain et une vie de plus en plus éloignée de la nature ont créé le besoin de réapprendre l'importance de la biodiversité.

36. A cet égard, les pays de la région, qui ont été fortement touchés par la pandémie, se félicitent de la revigoration et du renforcement de l'initiative « une seule santé », ainsi que des conclusions de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies. Ils sont conscients du fait que l'initiative « une seule santé » à elle seule, sans aucune mesure de réduction des facteurs d'érosion de la biodiversité, ne pourra pas aboutir à des résultats satisfaisants. La réduction et la réglementation effective des facteurs directs d'érosion de la biodiversité seront impossibles à réaliser sans études approfondies pour réduire les facteurs indirects d'érosion également, y compris : la pauvreté, l'insécurité sociale, les capacités humaines, techniques, administratives et d'autres capacités de gestion durable de la nature, ainsi que les connections régionales insuffisantes qui affectent une grande partie de la région.

37. La Convention sur la diversité biologique pourrait largement contribuer à des réponses durables à la pandémie de COVID-19 et à d'autres pandémies potentielles, en renforçant les plateformes de coopération régionales et infrarégionales. Une reprise verte pour la région d'Europe centrale et orientale devrait fournir un appui aux initiatives visant à répondre aux menaces et aux défis actuels pour la nature, plutôt que de favoriser une croissance économique immédiate, afin de garantir le bon état de l'environnement et des moyens de subsistance à long terme pour les populations. Les plans de relance post-COVID seront l'occasion de favoriser des changements de politiques publiques qui pourraient restructurer à la fois la région d'Europe centrale et orientale et la communauté mondiale.

38. La Déclaration de Sofia⁹ récemment adoptée vise à mettre en valeur et à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de croissance en faveur d'une économie moderne, neutre en carbone, efficiente en termes d'utilisation des ressources, et compétitive, dans le cadre du Programme vert pour les Balkans occidentaux.¹⁰ L'équipe de travail sur la biodiversité de l'Europe du Sud-est¹¹ est l'un de ces mécanismes visant à renforcer la coopération régionale et la planification stratégique sur la conservation de la biodiversité et le respect des engagements pris au titre de la Convention. Alors que le monde entier est relié par une pandémie, qui est une conséquence d'un développement non durable, la région d'Europe centrale et orientale considère que la mise en place du nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fournit l'occasion de changements à long terme dans les comportements humains vis-à-vis de la nature. La région demande aux Parties à la Convention d'élaborer un cadre efficace et de longue durée, tenant compte de tous les efforts déployés à ce jour, et qui sera réalisable par tous.

39. Cependant, de tels changements dans les comportements humains ne peuvent pas être réalisés, quantitativement et de façon continue, sans changements systémiques dans l'enseignement de la biodiversité et les programmes de conservation nationaux. Il convient d'y accorder plus d'importance, en améliorant la qualité de l'enseignement et des programmes de conservation, en particulier en ce qui concerne les jeunes. A l'heure actuelle, l'enseignement classique de la biologie et d'autres sciences naturelles n'est pas fonctionnel et ne soutient pas une bonne connaissance ou prise de conscience de l'importance de la nature pour les êtres humains. La Convention, par le biais du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2029, devrait rassembler des organisations et institutions partenaires, et modifier davantage l'enseignement de la biodiversité. Des mesures conjointes en la matière devraient être prises à une échelle mondiale, régionale et nationale. La pandémie est un défi mondial de santé publique et économique, mais les défis du passé ont été utilisés par les civilisations pour tirer des enseignements et accomplir des progrès ; elle a formulé l'espoir que ceci serait vrai également de la pandémie actuelle.

⁹ Conseil européen, [Déclaration de Sofia du sommet UE-Balkans occidentaux](#), 17 mai 2018.

¹⁰ [Conseil de coopération régionale, novembre 2020](#).

¹¹ Voir : <https://www.iucn.org/regions/eastern-europe-and-central-asia/projects/see-biodiversity-task-force>

3. Déclaration de l'Union européenne

40. S'exprimant au nom de l'Union européenne et ses Etats membres, la représentante de l'Allemagne a déclaré que l'Union européenne et ses Etats membres exprimaient leur plus profonde compassion à l'égard des victimes de la pandémie de COVID-19, mais aussi des victimes des conséquences économiques et sociales qu'elle a entraînées. Il s'agit d'une période difficile, qui a eu un impact particulièrement néfaste sur les populations vulnérables. Elle a remercié les présidents des organes subsidiaires, et le Secrétariat, pour l'organisation de la réunion. L'Union européenne et ses Etats membres se réjouissent des efforts prodigues pour avancer dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020; il est urgent de poursuivre ce processus. Le risque de pandémies augmente partout dans le monde, et les données scientifiques montrent que parmi les causes sous-jacentes des pandémies, figurent les changements environnementaux mondiaux qui contribuent aussi à l'érosion de la biodiversité et aux changements climatiques. Les perturbations causées par des activités humaines comme le braconnage ou le commerce de faune sauvage et de produits dérivés illicite, mal réglementé et mal contrôlé, ont augmenté le risque de pandémies, en augmentant le risque de débordements zoonotiques. La pandémie de COVID-19 est un rappel que la santé humaine, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques sont interdépendants, et que la biodiversité et le climat sont essentiels pour le bien-être humain et pour parvenir aux Objectifs de développement durable. Il importe au plus haut point que l'urgence planétaire soit gérée d'une manière intégrée ; de même, des changements transformateurs sont nécessaires pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

41. Le risque de maladies infectieuses d'origine zoonotique et de pandémies pourrait être réduit en tirant des enseignements de la pandémie de COVID-19 et en agissant en conséquence. Premièrement, ces enseignements doivent être intégrés dans l'ambition générale du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, afin de prendre les mesures requises pour protéger, restaurer et utiliser de façon durable la biodiversité. Il convient par exemple d'augmenter et de gérer efficacement les aires protégées. Il convient aussi de gérer efficacement les facteurs d'érosion de la biodiversité, tandis que les buts et objectifs fixés doivent tenir compte du niveau d'ambition requis pour mettre en œuvre ces mesures. Deuxièmement, l'approche « une seule santé » doit être appliquée et doit englober tous les liens existant entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale, qui devraient être intégrés clairement et expressément dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et incorporés dans les stratégies et plans d'action sectoriels et intersectoriels. Troisièmement, la réponse apportée à la crise de santé publique et économique actuelle doit comprendre des mesures vertes et équitables pour garantir une meilleure reconstruction et pour parvenir à des sociétés durables et résilientes. La biodiversité, le climat et l'environnement dans leur ensemble doivent être mis au centre des stratégies de reconstruction suite à la pandémie de COVID-19. La façon dont l'économie sera stimulée et les ressources allouées pour répondre à la crise actuelle aboutiront soit à une augmentation, soit à une réduction des pressions exercées sur la biodiversité et le climat. Le rapport de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies montre clairement que le coût de la prévention des pandémies représente un très faible pourcentage du coût des pandémies et de leurs impacts économiques et sociaux.

42. Pour conclure, elle a exhorté les participants à prendre des mesures préventives, et a assuré aux participants que l'Union européenne et ses Etats membres étaient prêts et déterminés à travailler ardemment avec eux pour mettre en place et mettre en œuvre un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux, qui contribuera également à réduire le risque de pandémie à l'avenir et à appuyer une relance économique et sociale résiliente et respectueuse de la nature.

4. Déclaration du Groupe JUSCANZ

43. S'exprimant au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, la représentante de l'Australie a loué les efforts prodigues par tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la réunion et s'est félicitée de tous les travaux menés pour aborder les liens importants qui existent entre la biodiversité et la santé humaine, bien mis en évidence dans la note d'information préparée par la Secrétaire exécutive. Elle s'est félicité du thème de la réunion et a déclaré que, à la lumière que la pandémie en cours, il était plus important que jamais de reconnaître réellement

l'importance de la santé environnementale et de son lien intrinsèque avec la santé humaine. Le déclin rapide de la biodiversité doit être constamment souligné; les incursions dans le milieu naturel sont un facteur principal dans le risque de pandémie, telle que la COVID-19. Il importe au plus haut point que le nouveau cadre place la conservation de la biodiversité au centre du processus « reconstruire en mieux », permettant ainsi de réduire le risque de nouvelles pandémies. Les cloisonnements antérieurs doivent être anéantis et l'importance de la biodiversité doit être reconnue dans tous les aspects de la vie, y compris la santé humaine. Pour le bien des écosystèmes, il importe que les organisations internationales et les Parties travaillent ensemble pour comprendre le mieux possible les liens qui existent entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale, et les zoonoses, telles que définies par l'approche « une seule santé ». Nous devons tous œuvrer avec rapidité et motivation, et encourager la participation de tous pour sauvegarder chacun d'entre nous. Nous devons tous contribuer pleinement à cette tâche ambitieuse pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité, afin de construire un monde plus sûr et plus sain pour chacun d'entre nous. Elle a fait savoir que le Groupe JUSCANZ se réjouissait à la perspective de débats productifs et fructueux sur ces thèmes lors de la réunion en cours.

B. Déclarations faites par des Parties

44. Des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de la Malaisie, du Mexique et de la Suisse.

45. Les délibérations se sont poursuivies le mercredi 16 décembre 2020.

46. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Finlande, France, Iran (République islamique d'), Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Suède et Turquie.

47. Le représentant de l'Autriche a informé les participants que le Gouvernement autrichien avait décidé de soutenir les travaux de la Convention sur « la biodiversité et la santé », en versant une contribution volontaire de 12 000 Euros.

C. Déclarations faites par des organisations internationales et de la société civile

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

49. Des déclarations ont été également faites par les représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international autochtone sur la biodiversité, et des autorités infranationales et locales.

1. Forum international autochtone sur la biodiversité

50. La représentante du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) a évoqué le deuxième Dialogue thématique mondial pour les peuples autochtones et les communautés locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenu du 1^{er} au 3 décembre 2020, et a indiqué que pour préparer ce dialogue, le FIAB avait organisé plus de 20 séminaires régionaux en ligne, afin d'examiner le projet initial de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.¹² Sur la base des résultats de ce dialogue,¹³ le FIAB a émis plusieurs recommandations.

51. Elle a déclaré que les peuples autochtones protègent la biodiversité, car ils connaissent les liens entre la biodiversité et la santé, et ils connaissent l'impact de la destruction de la biodiversité sur les forêts, les animaux, les cours d'eau et les plantes, qui incluent les médicaments traditionnels, et les conséquences de cette destruction sur leur vie quotidienne, leur alimentation, leur état d'esprit et leur bien-être. Si les pays parviennent à garantir la protection de la biodiversité, alors l'humanité serait mieux préparée pour gérer les pandémies, y compris la pandémie de COVID-19, laquelle a touché de nombreux peuples autochtones et

¹² [CDB/POST2020/PREP/2/1](#).

¹³ Voir [CDB/POST2020/WS/2020/5/2](#).

communautés locales qui vivent dans des zones où le nombre de centres de santé ou d'hôpitaux à proximité est insuffisant, et où un personnel médical et des médicaments ne sont souvent pas disponibles. Elle a déclaré que les liens entre la biodiversité, la santé et le risque de pandémie doivent être intégrés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui doit reconnaître la médecine traditionnelle des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que leur gestion et utilisation durables et coutumières de la biodiversité, des animaux et des plantes sauvages.

52. La version actuelle de l'Objectif 19 de l'avant-projet de cadre de suivi de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020,¹⁴ concernant les informations et les connaissances traditionnelles, doit être révisée car elle n'est pas à la hauteur de l'ambition de l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité. Elle devrait inclure une reconnaissance robuste et un soutien appuyé des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, et de leur rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, dans la lignée des progrès accomplis à ce jour au titre de la Convention sur la diversité biologique. D'autre part, la version actuelle des Objectifs 4, 8 et 9 de l'avant-projet de cadre de suivi ne consacre pas l'utilisation coutumière durable, qui inclut l'habitat traditionnel, la médecine traditionnelle et la souveraineté alimentaire des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des femmes et des jeunes.

53. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit retenir une approche fondée sur les droits humains et devrait inclure un objectif sur la reconnaissance des terres, des territoires et des eaux des peuples autochtones et communautés locales, conformément à leurs lois coutumières, leurs systèmes de gouvernance et leurs pratiques de gestion, et devrait mettre en valeur les liens entre la culture et la diversité biologique. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit inclure une obligation stricte pour les Parties de protéger et de restaurer la nature, et doit reconnaître les droits des peuples autochtones. Pour conclure, le FIAB a recommandé que les plans de relance post-pandémie soient inclusifs et respectueux de la Terre mère, des connaissances, innovations et pratiques des peuples autochtones et communautés locales et des droits des peuples autochtones. Une telle approche fondée sur les droits humains contribuera au bon état de la planète et à la santé humaine, et à une reconnaissance robuste des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

3. Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité

54. Le représentant du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) a déclaré que la pandémie de COVID-19, qui a été dévastatrice pour tant de personnes, était due à un système en place non durable, oppresseur et dysfonctionnel. Une fois de plus, ceux qui ont le plus souffert sont ceux qui souffrent le plus d'inégalités dues à un accès inégal aux soins de santé, à la nutrition, aux services de base, à l'éducation, et à d'autres droits humains. Il est nécessaire d'avoir une réelle intention d'effectuer des changements considérables, concertés et transformateurs, pour pouvoir reconstruire pour le bien de toutes les sociétés, des générations futures et de la planète. La situation actuelle montre clairement que des sociétés en bonne santé sont soutenues par une planète en bonne santé. La pandémie en cours a encouragé de nombreuses personnes à réfléchir sur leur mode de vie et sur l'amélioration de leur santé et de celle de leurs communautés, et a contribué à la prise de conscience de l'importance d'un accès garanti à une alimentation saine et nutritive, ainsi qu'à des espaces verts, à la médecine traditionnelle, et au potentiel offert par la nature pour guérir à la fois physiquement et mentalement.

55. Les jeunes, les femmes et les peuples autochtones et les communautés locales peuvent contribuer de façon considérable à une approche « une seule santé » inclusive. Les enseignements tirés de la pandémie impliquent que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 consacre le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable. Il convient d'arrêter de penser de façon cloisonnée, et d'aborder les causes profondes des problèmes actuels, ainsi que les liens entre la biodiversité, la santé, le climat et les crises culturelles. Il convient de reconnaître que la nature et la culture sont étroitement reliées, et que la relation entre les deux doit être reconstruite et intégrée dans l'élaboration des buts et des objectifs fixés.

¹⁴ [CDB/WG2020/2/3/Add.1](#).

56. Des efforts doivent être prodigués également pour empêcher que les pandémies ne parviennent jusqu'aux peuples autochtones et communautés locales, car elles constituent une grave menace pour leur survie à long-terme. Des initiatives doivent être menées pour tirer parti de leurs connaissances et de leurs valeurs, car ils ont compris depuis des millénaires l'interdépendance entre les êtres humains et la nature. Les principaux rôles, connaissances et contributions des femmes à la santé communautaire, à la résilience, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité doivent être reconnus également. Les changements rapides et non planifiés dans l'utilisation des terres, de même que l'intensification agricole, le commerce non durable de la faune sauvage et d'autres activités qui mettent en danger la santé humaine, doivent être abordés également. Des ressources plus conséquentes doivent être investies dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. L'équité intergénérationnelle doit être garantie durant la reprise après la pandémie. Ceci permettrait d'avoir une base pour empêcher l'aggravation des conditions actuelles pour les générations futures. Enfin, des actions urgentes et transformatrices, allant plus loin que « reconstruire en mieux », doivent être entreprises. Il est nécessaire de réfléchir davantage avant de reconstruire, pour s'avancer vers un avenir propice à des sociétés plus résilientes, plus justes et plus durables, vivant en harmonie avec la nature et l'humanité.

4. Caucus des femmes de la CDB

57. La représentante du Caucus des femmes de la CDB a déclaré que la garantie d'une justice sociale et de l'égalité des sexes est un principe essentiel pour une approche « une seule santé » qui intègre la biodiversité. Les différences entre hommes et femmes présentent des risques propres à chacun en termes de santé tout au long de leur vie, que ce soit au niveau biologique, social ou économique. Les différents rôles remplis par les femmes et les hommes créent des expositions différentes aux animaux domestiques, à la faune sauvage et à l'environnement. Les inégalités entre hommes et femmes se conjuguent à d'autres inégalités liées à l'ethnicité, au niveau socioéconomique et à l'âge. Les différences entre hommes et femmes doivent être traitées pour mieux comprendre les risques et pour élaborer des mesures de contrôle et des stratégies de réponse effectives, afin d'obtenir de meilleurs résultats.

58. Le statut d'homme ou de femme joue un rôle important également dans les réponses apportées aux maladies infectieuses. Dans la pandémie de COVID-19 en cours, des divergences frappantes entre hommes et femmes sont apparues. Une charge plus importante a ainsi incomblé aux femmes, ayant un impact social, culturel et économique, dans toutes les sphères de leur vie. La pandémie a entraîné des tensions accrues et a contribué à de nouveaux cas de violence contre les femmes, y compris de nombreux cas liés à l'environnement. La santé et le bien-être humains sont essentiels pour pouvoir exercer d'autres droits humains, comme l'éducation, la liberté d'expression, la liberté de mouvement, et le travail. Les femmes sont en première ligne et font partie de la solution pour sauvegarder la biodiversité, ce qui a été démontré dans l'approche « une seule santé ». Les femmes défendent activement leurs terres et leurs territoires; elles sont les gardiennes des connaissances traditionnelles, y compris celles relatives à la médecine naturelle et à l'utilisation de la biodiversité pour protéger leurs communautés contre les maladies. Elles prennent soin et elles protègent les futures générations et guerriers face à la pandémie, en tant que principales soignantes. Malgré toutes ces contributions, elles ne sont pas suffisamment reconnues comme détentrices de droits ou comme contributrices à la prise de décisions.

59. La représentante du Caucus des femmes de la CDB a encouragé les Parties à réfléchir sur ces questions. Les Parties devraient reconnaître que les actions menées doivent être complémentaires, et que le respect des droits humains, y compris des peuples autochtones et communautés locales et des petits exploitants agricoles, et des populations où les femmes et les filles sont des parties prenantes importantes, doivent sous-tendre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030,⁸ y compris l'approche « une seule santé ». Elle a évoqué les récents feux de forêt en Amazonie, qui ont détruit plus de 100 000 kilomètres carrés de forêts, tuant des millions d'animaux sauvages et détruisant des écosystèmes entiers. Ceci constitue l'une des plus graves menaces pesant sur la biodiversité de la planète aujourd'hui, et représente un écocide qui ne doit pas être occulté. Il ne sera pas possible de « se remettre et reconstruire en mieux » si la courbe des inégalités et de l'injustice n'est pas inversée, et si la relation à la nature, y compris la biodiversité, n'est pas traitée adéquatement.

4. Autorités infranationales et locales

60. Le représentant des autorités infranationales et locales a déclaré que la pandémie de COVID-19 est un rappel de l'augmentation des risques de maladies zoonotiques découlant des interactions non durables entre les êtres humains et le milieu naturel. Pour aller de l'avant, il est nécessaire de reconcevoir les villes et les régions, afin de restaurer le bon état de conservation de la biodiversité et des services écosystémiques. Ceci est crucial pour la santé et le bien-être humains, et ceci nécessite des systèmes socioéconomiques en harmonie avec la nature. Il a indiqué que les autorités locales et infranationales se trouvent actuellement en première ligne face à la pandémie, et prennent des mesures d'urgence et concrètes dans tous les secteurs pour y faire face. Les autorités locales et infranationales prennent très au sérieux les programmes relatifs à la nature, la santé et le climat, ainsi que l'approche « une seule santé ».

61. La Convention sur la diversité biologique pourrait contribuer davantage à l'approche « une seule santé », en appuyant une reconnaissance officielle par les Parties des actions menées par les autorités locales et infranationales. La participation des autorités locales et infranationales à l'élaboration et à l'application des mesures de relance permettra de s'assurer que les réponses à la pandémie de COVID-19 contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et aident à « reconstruire en mieux ». Les liens entre la biodiversité, la santé et les risques de pandémie devraient être intégrés dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, comme suggéré dans la Déclaration d'Edimbourg.¹⁵ Ceci pourrait être réalisé en renforçant davantage les capacités et en augmentant la mobilisation des ressources, afin de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et des infrastructures vertes et bleues, notamment au moyen d'approches fondées sur les écosystèmes aux niveaux local et infranational.

62. Pour conclure, il a indiqué que les autorités infranationales et locales se tenaient prêtes, aux côtés des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et qu'elles souhaitaient contribuer aux solutions pour « reconstruire en mieux » et façonner un avenir commun en harmonie avec la nature, dans les limites de la planète, au moyen d'une approche à l'échelle de tout le gouvernement et de toute la société.

5. Alliance de la CDB

63. Le représentant de l'Alliance de la CDB a exprimé sa solidarité à tous ceux qui ont souffert de la pandémie de COVID-19. Pour parvenir à « une seule santé » pour les peuples et pour la planète, il convient d'effectuer des changements profonds dans les comportements humains, qui doivent être basés sur des responsabilités communes mais différencier, ainsi qu'une consécration et une application effective des principes de la Convention sur la diversité biologique. Peu de progrès ont été réalisés dans les premières moutures du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Ce projet initial doit être entièrement révisé pour tenir compte adéquatement des trois piliers de la Convention. Le projet de texte doit tenir compte des droits de tous ceux dont les vies sont le plus dépendantes du bon état de la biodiversité, à savoir : les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les petits exploitants agricoles. Le montant des dépenses consacrées à la relance économique post-COVID-19, qui peuvent potentiellement avoir des effets négatifs sur la biodiversité, dépasse largement le montant des dépenses procurant des avantages pour la biodiversité. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit remédier à cela, par des engagements juridiquement contraignants, et non pas par des engagements facultatifs. Il est important de mettre en place des mécanismes robustes en matière de responsabilité et de respect des obligations, ainsi qu'une approche fondée sur les droits qui soutient les approches « une seule santé » et « One Welfare » (« un seul bien-être »). La pandémie est le résultat de la relation qui prévaut actuellement entre les êtres humains et la biodiversité et, plus particulièrement, la façon dont les aliments sont produits : le secteur de l'élevage intensif de bétail est non seulement un facteur principal d'érosion de la biodiversité, mais aussi, un terrain fertile pour les zoonoses. Il s'agit aussi d'une cause importante de changements climatiques, et un aspect de différents problèmes sociaux, environnementaux, de santé humaine et de santé animale. Ce n'est certainement pas le moment d'investir des centaines de millions de dollars dans des élevages de cochons à plusieurs étages, comme certaines banques de développement l'ont fait dans des plans de relance post-COVID. Les financements,

¹⁵ [CDB/SBI/3/INF/25](#). Voir aussi [CDB/SBI/3/19](#).

ainsi que les taxes et les subventions, doivent être favorables à la biodiversité et doivent fournir des incitations en faveur des femmes, de même que favoriser des pratiques agricoles durables sur le plan social et environnemental.

64. En temps de crise, telle que la pandémie en cours, les solutions technologiques, comme les plans de surveillance bio-numérique à grains fins et l'application de nouvelles biotechnologies ou de la géo-ingénierie, ont connu une accélération et ont été étendues grâce à des nouveaux investissements et très peu de critiques ou de supervision. La Convention doit continuer de jouer un rôle de chef de file dans la réglementation de ces technologies nouvelles. Le troisième objectif de la Convention et de son Protocole de Nagoya prévoit que, lorsque des échantillons de biodiversité, y compris des agents pathogènes, sont partagés entre plusieurs pays, puis utilisés pour générer des profits, les pays qui ont fourni ces échantillons devraient recevoir une partie des avantages retirés. De nombreux pays en développement ont fourni gratuitement des échantillons utiles de pathogènes et d'informations de séquençage génétique, lesquels ont été utilisés pour mettre au point des vaccins, des outils diagnostiques et d'autres traitements. Cependant, certains pays développés ont garanti leur propre production de vaccins et sécurisé davantage de doses de vaccins contre le COVID-19 que leur nombre de citoyens, tandis que les compagnies biopharmaceutiques ont généré des profits énormes. En conséquence, de nombreux pays en développement n'ont pas pu obtenir suffisamment d'outils diagnostiques, de vaccins et de traitements pour leurs citoyens. Enfin, on peut espérer qu'aucune autre déclaration ne sera faite concernant des mesures en théorie positives, mais qui incluent en réalité davantage d'activités néfastes pour la biodiversité. Des options efficaces existent, et elles doivent appliquées dès maintenant.

6. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

65. La représentante de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait causé d'immenses souffrances humaines et de nombreuses situations de détresse économique. Elle a aussi souligné que les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et le bon état de la planète ont été négligés. La CITES dispose de presque 50 ans d'expérience et de connaissances dans le domaine du commerce international de la faune et de la flore sauvages, et peut aider à construire un avenir durable après la pandémie. Le commerce international de spécimens d'espèces inscrites à la CITES est l'une des voies d'introduction des animaux ou produits animaux, et de leurs pathogènes, dans de nouveaux environnements. Le commerce international est aussi un domaine dans lequel les Parties à la CITES peuvent prendre des mesures pour aider à réduire les risques de futures pandémies.

66. La CITES réglemente le commerce international de plus de 38 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages, et de leurs produits et dérivés, de toutes origines : sauvage, élevage agricole, élevage en captivité, ou propagation. Bien que la Convention s'applique aux transactions transfrontières, elle concerne aussi la réglementation nationale en matière de prélèvements, de marchés et de commerce. D'autre part, la santé publique et la quarantaine vétérinaire sont des domaines dans lesquels les Parties peuvent prendre des mesures nationales plus strictes, en plus des mesures prescrites par la CITES. Les dispositions et les mécanismes prévus au titre de la CITES, en particulier son système très strict de permis, régissent le commerce international de la faune et de la flore sauvages, pour faire en sorte qu'il soit légal, durable et traçable. Ceci peut fournir une base robuste aux Parties, pour envisager des mesures supplémentaires au titre de la CITES susceptibles d'aider à réduire les risques de propagation de maladies et de rendre plus sûr le commerce international des espèces inscrites à la CITES.

67. Elle a souligné également l'importance des partenariats, dont plusieurs ont été officialisés dans les résolutions de la CITES. D'autres partenariats existent dans le cadre d'accords opérationnels locaux, et elle a fait savoir qu'il était possible de renforcer tous ces partenariats dans le cadre de l'approche « une seule santé ». En collaboration avec des organisations comme l'OIE ou l'Association internationale du transport aérien (AITA), la CITES a aidé à superviser les aspects du commerce international de la faune et de la flore sauvages qui concernent en particulier la santé humaine et la santé animale. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organisations, elle a appuyé

des solutions numériques pour gérer les permis au titre de la CITES. Le Secrétariat de la CITES continue de participer à des partenariats sur les forêts et la gestion durable de la faune et de la flore sauvages conclus avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention sur la diversité biologique, et avec d'autres organisations internationales. Ces partenariats ont aidé les Parties à la CITES à mettre au point et à mettre en œuvre des politiques publiques, des législations et des recherches pluridisciplinaires pour obtenir des meilleurs résultats en termes de santé publique, en indiquant comment et dans quels domaines la réglementation du commerce de la faune et de la flore sauvages peut être améliorée, et ont donc joué un rôle dans l'approche « une seule santé ».

7. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

68. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré qu'il existe une occasion sans précédent de renforcer la collaboration intersectorielle au moyen d'une approche « une seule santé » plus inclusive, qui tient compte de facteurs en amont pour la santé des écosystèmes, y compris dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La FAO est prête à travailler avec la Convention sur la diversité biologique sur un large éventail de liens entre la biodiversité et la santé, dans tous les secteurs de l'alimentation et l'agriculture. Comme indiqué dans son nouveau cadre stratégique, la FAO s'emploiera à mettre en avant les succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à mettre en valeur les systèmes alimentaires qui répondent à la mission de ne laisser personne de côté en ce qui concerne des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients pour une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure.

69. Pour aborder les questions complexes et interdépendantes liées à l'érosion de la biodiversité, à la déforestation et à l'apparition et la propagation des maladies zoonotiques, la FAO a intensifié ses travaux concernant « une seule santé » et a créé un Centre commun FAO/OMS, auquel contribuera également l'OIE, afin d'aborder les maladies zoonotiques, la résistance antimicrobienne et les normes alimentaires du Codex Alimentarius. Les comités de la FAO sur l'agriculture et la foresterie ont demandé à la FAO de traiter de manière exhaustive les menaces présentées par les maladies situées à l'interface animaux-êtres humains-environnement dans la mise en œuvre de sa stratégie d'intégration de la biodiversité, et de valoriser la gestion durable de la faune sauvage tout au long de la chaîne de valorisation de la viande d'animaux sauvages.

70. Le programme de réponse et de reprise de la FAO suite à la pandémie de COVID-19 en appui à ses membres énonce sept priorités globales, y compris: « une seule santé » et la prévention de la prochaine pandémie zoonotique, les systèmes alimentaires, la transformation et l'inclusion économiques, l'emploi et la protection sociale pour une reprise verte. Plus particulièrement, le partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et le programme de gestion durable de la faune sauvage fournissent des orientations concrètes pour réduire les futurs risques de transmission de maladies provenant d'animaux sauvages aux êtres humains, tout en promouvant l'utilisation durable de la faune sauvage. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPA) évalue également les impacts actuels et potentiels de la pandémie de COVID-19 sur la gestion des ressources phytogénétiques.

71. Pour conclure, elle a indiqué que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait énoncer un objectif spécifique sur « une seule santé » et élaborer des indicateurs spécifiques pour les objectifs proposés qui intéressent les liens entre la biodiversité et la santé.

V. CLÔTURE DE LA RÉUNION

A. Déclaration du pays hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties

72. Le représentant du pays hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties a remercié la Secrétaire exécutive et les présidents de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour l'organisation de la réunion. Il a indiqué qu'il avait écouté les expériences et les observations qui ont été partagées lors des débats, et il avait pris note de la discussion sur la façon d'intégrer les enseignements tirés dans les plans de relance économique post-pandémie. Il a fait observer que toutes les Parties avaient effectué des travaux

utiles et concrets, et avaient pris des mesures effectives pour inverser la tendance à l'érosion mondiale de la biodiversité et réduire les risques de future pandémie. Il espérait qu'un tel élan se maintienne et que de nombreux échanges puissent avoir lieu sur d'autres thèmes, de manière formelle ou informelle, avec une plus grande participation encore des Parties. Chaque individu, quelle que soit sa race, son sexe, son contexte ou son identité, peut contribuer à la conservation de la biodiversité, partager les avantages qui en découlent, et mettre en valeur conjointement la réalisation d'une vision de coexistence harmonieuse entre l'humanité et la nature. Pour conclure, il a remercié la communauté internationale pour son soutien continu apporté à la Chine dans l'organisation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, et il a indiqué qu'en tant que pays hôte, la Chine ferait de son mieux pour organiser une conférence environnementale sûre, saine et productive. Il a souhaité une bonne santé et une sécurité à tous les participants durant la pandémie de COVID-19, et il a formulé d'espoir de les voir tous en personne à Kunming, en Chine, durant l'année 2021.

B. Déclaration de clôture du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

73. Le président de l'Organe subsidiaire a remercié les participants pour leurs nombreuses déclarations constructives et utiles, qui ont souligné non seulement l'importance de gérer la pandémie de COVID-19, mais aussi de prévenir les pandémies de ce type dans l'avenir. Les participants ont mis en avant également l'importance de protéger la biodiversité en élaborant des politiques publiques adéquates, comprenant une collaboration et des alliances transversales avec d'autres institutions, pour assurer sa conservation et son utilisation durable dans l'avenir. Il a remercié tous ceux qui ont participé à la réunion en ligne et il a formulé l'espoir de les revoir en personne lors de la réunion prévue à l'avenir.

C. Déclaration de clôture de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

74. La présidente de l'Organe subsidiaire a exprimé ses sincères remerciements à tous les participants pour leurs contributions réfléchies et instructives à la réunion spéciale en ligne. La réunion a été organisée pour conserver l'élan du processus intergouvernemental, et elle pensait que cette réunion avait atteint ce but important. Les points de vue et les perspectives exprimés ont été très vastes, et ont montré tout l'éventail des liens qui existent entre la biodiversité et la santé, depuis le niveau mondial jusqu'à chaque individu. Elle se réjouissait du fait que tant de participants avaient souligné les initiatives menées pour « reconstruire en mieux » et pour intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les plans de relance économique et les politiques publiques. Les débats menés ont été très intéressants et vivants, mais aussi très instructifs et informatifs. Elle a indiqué qu'elle avait beaucoup appris en peu de temps, et elle a formulé l'espoir que tous les participants avaient trouvé la réunion très instructive également.

D. Clôture de la réunion

75. Après les échanges de courtoisie d'usage, la présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application a déclaré la réunion spéciale en ligne close à 9 heures, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 16 décembre 2020.
